

Pour l'année scolaire 2021/2022, les inscriptions scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Saint-Didier-au-Mont-d'Or seront recueillies à partir du 12 février 2021.

Vous avez la possibilité de procéder à l'inscription à l'école de votre enfant :

- **Par internet** en remplissant le formulaire sur :
www.mairie-saintdidieraumontdor.fr/services-a-la-population/famille/temps-scolaires/
- **Par courrier**

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans (Cf. la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

Comment inscrire mon enfant ?

- Télécharger le [dossier de pré-inscription](#), le renvoyer complété et accompagné des justificatifs à affaresscolaires@stdidier.com

Documents à fournir :

- Votre **livret de famille** (pages des parents et de l'enfant à inscrire) ou l'acte de naissance avec filiation de votre enfant,
 - **Pièces d'identité** des parents et de l'enfant,
 - Un **justificatif de domicile** de moins de trois mois : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone (hors portable), quittance de loyer d'un bailleur social ou bail de location/acte de vente de moins de trois mois accompagné de l'une des pièces listées ci-dessus,
 - Le **certificat de radiation** à demander au directeur de l'école actuelle de votre enfant,
 - Pour les parents séparés ou divorcés : le jugement de divorce ou l'attestation précisant la résidence habituelle de l'enfant résidence retenue pour le choix de l'école dans le cas d'un enfant en résidence alternée, signée par les deux parents,
 - En cas de résidence alternée : le jugement de divorce et l'attestation précisant la résidence retenue pour le choix de l'école dans le cas d'un enfant en résidence alternée, signée par les deux parents.
- Un [certificat d'inscription à l'école](#) reprenant toutes les informations relatives à l'école dont dépend votre enfant (adresse, numéro de téléphone), vous sera envoyé lorsque vous aurez procédé à son inscription administrative auprès de la Mairie.
 - Muni de ce document, du livret de famille (ou extrait d'acte de naissance), du carnet de santé (ou certificat attestant les vaccinations) de votre enfant et du livret scolaire vous pourrez [finaliser la pré-inscription](#) auprès de la directrice ou du directeur de l'école, qui procédera à son admission.

❖ **Ecole Primaire du Bourg (Petite Section au CE1)**

9 place Abbé Boursier (maternelle)
30 avenue de la République (élémentaire)
Directeur : Mr Ghislain HECK
Tel : 04 78 35 26 48 / 06 60 84 36 87
Mail : ce.0693950u@ac-lyon.fr

❖ **Ecole de Saint Fortunat (du CE2 au CM2)**

3 place Martel
Directeur : Mr Ghislain HECK en remplacement de Mme Cécile LAFOND
Tel : 04 78 40 07 03
Mail : ce.0691254n@ac-lyon.fr

- Le service scolaire vous enverra par mail vos identifiants afin de vous connecter à votre Espace Famille et réserver les [repas cantine](#) de votre enfant.



Il est nécessaire d'informer le directeur ou la directrice d'école en cas d'allergie alimentaire afin de mettre en place un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

Les familles ayant un quotient familial inférieur à 1201 peuvent adresser une attestation de quotient familial (CAF) au service scolaire afin de bénéficier d'un tarif aménagé.

❖ **Service des affaires scolaires**

34 avenue de la République 69370 ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR
Tel. 04 78 35 02 42 / 06 68 25 67 82
Mail : affairesscolaires@stdidier.com

- Les inscriptions aux différents [temps périscolaires](#) (accueils du matin, du soir, les mercredis et les vacances scolaires) se feront auprès de l'accueil de loisirs La Marelle à partir du mois de mai.

❖ **Léo Lagrange – La Marelle**

Directeur : Johany THERY
32 avenue de La République
Tel. 04 78 47 82 54 / 06 87 21 88 76
Mail : lamarelle@leolagrange.org